

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du mardi 18 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, le mardi dix huit juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Olivier MARTET**.

### Etaients présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORÉ – Sarah CONCHÉRI – Catherine MANGEOT – Sandra DEMOUGIN – Laëtitia SCHLEGEL – Jacqueline GENAY – Cécile LANA – Anne FARRUDJA – Marie Louise HUSSON.

Messieurs : Olivier MARTET – Alain COLLET – Hervé LAHEURTE – Francis LARDIN – Michel GUTH – Teddy DELBÉ - Abdulhak EL OMARI – Jacques BOURGUIGNON – Bertrand DANIEL.

Etait absent: Thierry EVA.

### Avait donné procuration :

Madame Magali THOMASSIN avait donné procuration à Monsieur Alain COLLET - Madame Monique PETITDEMANGE avait donné procuration à Mme Sarah CONCHERI - Monsieur Paul BINDA avait donné procuration à Monsieur Michel GUTH - Monsieur Paul BRANDMEYER avait donné procuration à Monsieur Olivier MARTET - Madame Martine CLAUSSE avait donné procuration à Monsieur Bertrand DANIEL - Monsieur Christian PILLER avait donné procuration à Monsieur Jacques BOURGUIGNON.

Monsieur Olivier MARTET ouvre ensuite la séance et désigne Madame Sandra DEMOUGIN comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour à savoir la déclaration sans suite du lot n°3 - Bardage/isolation dans le cadre du marché de travaux « Macaron ».

**Monsieur Maire soumet le compte-rendu de la séance du 30 juin 2017 au vote.**

**Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des votants (6 abstentions).**

## 1. Attribution des délégations aux adjoints

Suite à l'élection des adjoints en date du 30 juin 2017, Monsieur le Maire procède à l'attribution des délégations :

- Monsieur Alain COLLET - 1<sup>er</sup> Adjoint : chargé du Patrimoine et des Services Techniques.
- Madame Evelyne SASSETTI - 2<sup>ème</sup> Adjoint : chargée de l'Administration générale, des Finances et de la Communication.
- Madame Nadia DORÉ - 3<sup>ème</sup> Adjoint : chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et du Conseil Municipal des Jeunes.
- Madame Nadine GALLOIS - 4<sup>ème</sup> Adjoint : chargée de la Culture et de l'Animation.
- Monsieur Thierry EVA - 5<sup>ème</sup> Adjoint : chargé du Cadre de Vie, de l'Environnement et de la Sécurité.
- Monsieur Hervé LAHEURTE - 6<sup>ème</sup> Adjoint : chargé de l'Urbanisme et des Grands Travaux.
- Madame Sarah CONCHÉRI - 7<sup>ème</sup> Adjoint : chargée de l'Action Sociale et du Logement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal adoptent la proposition de Monsieur le Maire.

## **2. Elections des conseillers délégués et domaine de compétence**

Conformément à l'article 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes au poste de délégués municipaux :

- Madame Monique PETITDEMANGE - Conseillère déléguée aux personnes âgées et aux publics en difficulté.
- Monsieur Paul BRANDMEYER – Conseiller délégué à la forêt, aux zones naturelles et aux pâtis communaux.
- Monsieur Paul BINDA – Conseiller délégué à la vie associative.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal adoptent la proposition de Monsieur le Maire.

## **3. Fixation du nombre de commissions municipales**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de constituer 7 commissions, correspondant aux délégations des adjoints :

- Patrimoine et Services Techniques,
- Administration Générale, Finances et Communication,
- Enfance, Jeunesse et Conseil Municipal des Jeunes,
- Culture et Animation,
- Cadre de Vie, Environnement et Sécurité,
- Urbanisme et Grands Travaux,
- Action Sociale et Logement

Monsieur le Maire indique qu'en complément des commissions, des groupes de travail sur différentes thématiques seront mis en place. L'objectif étant de favoriser la transversalité entre commission. Exemple: groupe de travail sur l'aménagement du parcours de santé. Il est précisé que ces groupes de travail seront sous la responsabilité des adjoints.

Après explication, et après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal adoptent la proposition de Monsieur le Maire.

## **4. Mise en place des commissions municipales**

Le Conseil Municipal est amené à former des commissions permanentes sachant que le Maire est président de droit des commissions.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les candidatures suivantes :

- Patrimoine et Services Techniques :
  - VP : Alain COLLET

Membres : Thierry EVA – Michel GUTH – Hervé LAHEURTE – Paul BRANDMEYER – Abdulhak EL OMARI – Bertrand DANIEL.

- Administration Générale, Finances et Communication :
  - VP : Evelyne SASSETTI

Membres : Nadine GALLOIS - Hervé LAHEURTE - Jacqueline GENAY - Catherine MANGEOT – Alain COLLET – Anne FARRUDJA.

- Enfance, Jeunesse et Conseil Municipal des Jeunes :

- VP : Nadia DORE

Membres : Paul BINDA – Michel GUTH – Sandra DEMOUGIN – Nadine GALLOIS – Magali THOMASSIN – Teddy DELBE – Anne FARRUDJA.

- Culture et Animation :

VP : Nadine GALLOIS

Membres : Nadia DORE – Magali THOMASSIN – Paul BINDA – Abdulkhak EL OMARI – Evelyne SASSETTI - Christian PILLER.

- Cadre de vie, Environnement et Sécurité :

- VP : Thierry EVA

Membres : Paul BRANDMEYER – Sandra DEMOUGIN – Laëtitia SCHLEGEL – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE – Abdulkhak EL OMARI – Marie Louise HUSSON - Cécile LANA.

- Urbanisme et Grands Travaux :

- VP : Hervé LAHEURTE

Membres : Francis LARDIN – Michel GUTH – Nadia DORE – Alain COLLET – Evelyne SASSETTI - Jacques BOURGUIGNON.

- Action sociale et Logement :

- VP : Sarah CONCHERI

Membres : Monique PETITDEMANGE – Catherine MANGEOT – Nadia DORE – Abdulkhak EL OMARI – Jacqueline GENAY – Martine CLAUSSE.

Monsieur le Maire rappelle, comme indiqué au point précédent, que des groupes de travail seront créés en plus des commissions mais que ceux-ci devront soumettre leur travail aux commissions desquelles ils dépendent.

Après explication, et après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal adoptent la proposition de Monsieur le Maire.

## **5. Centre Communal d'Action Sociale**

Monsieur le Maire expose que conformément aux dispositions de l'article R.123-7 du code de l'action sociale et des familles, il appartient au conseil municipal de fixer le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale. Le nombre de membres doit être compris entre 8 et 16 et doit être pair, sachant que la moitié des membres est désignée par le conseil municipal, l'autre moitié étant désignée par le maire.

Actuellement, le conseil d'administration du CCAS compte 10 membres. Il est proposé de maintenir ce nombre de sièges.

Le conseil municipal doit procéder à l'élection de ses représentants au conseil d'administration par vote à bulletin secret.

Le Maire invite les membres du Conseil municipal à proposer leurs listes de candidats.

Proposition du Maire :

- VP : Sarah CONCHERI – Membres : Monique PETITDEMANGE – Catherine MANGEOT – Jacqueline GENAY – Martine CLAUSSE.

Après explication, et après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal adoptent la proposition de Monsieur le Maire.

#### **6. Commission d'appels d'offres et bureau d'adjudication**

Monsieur le Maire expose qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du CGCT, de désigner les membres de la commission d'appel d'offres et d'adjudication pour la durée du mandat.

Considérant que pour les communes de plus de 3500 habitants, cette commission est composée du Maire en qualité de président de droit et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus par le conseil à la représentation au plus fort reste,

Monsieur le Maire propose de procéder au remplacement de son poste de titulaire par Mme Evelyne SASSETTI et maintenir les autres postes à l'identique :

- Titulaires : Evelyne SASSETTI, Hervé LAHEURTE, Francis LARDIN, Catherine MANGEOT, Anne FARRUDJA.
- Suppléants : Sarah CONCHERI, Thierry EVA, Jacqueline GENAY, Michel GUTH, Jacques BOURGUIGNON.

Après explication, et après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal adoptent la proposition de Monsieur le Maire.

#### **7. Commission pour la révision électorale**

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à la désignation des représentants à la commission électorale pour la présidence et la vice-Présidence et invite les membres de Conseil Municipal à proposer leurs candidatures.

Monsieur le Maire propose de remplacer M. DEMONET à la présidence et de maintenir Madame Nadine GALLOIS au poste de Vice-Présidente.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte du remplacement de Monsieur DEMONET par Monsieur MARTET.

#### **8. Commission communale des impôts directs CCID**

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune soit instituée une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire (ou de son adjoint délégué) et de huit commissaires pour les communes de plus de 2000 habitants.

Conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, Monsieur le Maire remplace de droit Monsieur DEMONET. Il propose de maintenir l'ensemble des autres membres à l'identique.

Après explication, les membres du Conseil Municipal prennent acte de la désignation de Monsieur le Maire.

#### **9. Syndicat Intercommunal de l'Environnement de Blainville-Damelevières**

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à la désignation des délégués représentants la commune au Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal de l'Environnement de Blainville-

Damelevières. Monsieur le Maire propose de conserver les délégués titulaires et suppléants comme précédemment et de procéder au remplacement de M. DEMONET par lui-même.

Proposition du Maire :

- Délégués titulaires : Francis LARDIN – Paul BINDA – Olivier MARTET – Hervé LAHEURTE
- Délégués suppléants : Nadine GALLOIS – Paul BRANDMEYER

Monsieur MARTET rappelle la nomination de Monsieur Francis LARDIN en tant que Président du SIE.

Monsieur Jacques BOURGUIGNON demande si rapport de l'activité du SIE sera présenté. Il déplore le manque de communication au travers notamment de la non diffusion des comptes rendus des conseils syndicaux. A ce titre, Monsieur BOURGUIGNON rappelle les règles applicables à la tenue des séances qui sont les mêmes que pour la tenue d'un conseil municipal.

Monsieur MARTET l'invite alors à se rapprocher du SIE pour évoquer ces améliorations nécessaires. Monsieur LARDIN informe qu'il a demandé à un responsable de la SAUR de venir s'exprimer lors d'un prochain conseil municipal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal valident la proposition de Monsieur le Maire.

## **10. Organismes extérieurs**

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune dans différents organismes extérieurs dont M. DEMONET était membre..

Monsieur le Maire propose de procéder au remplacement de M. DEMONET, comme suit :

- Conseil d'administration Collège Langevin Wallon  
Olivier MARTET (titulaire)  
Nadia DORE (suppléant)
- Centre Hospitalier de Lunéville  
Olivier MARTET

Après explication les membres du Conseil Municipal adoptent les propositions ci-dessus à l'unanimité.

## **11. Convention de prestation de service relative à l'instruction des Autorisations du Droit des Sols**

En 2015, le territoire de la Communauté de Communes du Val de Meurthe comportait plus de 10 000 habitants. Aussi, en application de l'article L422-8 du code de l'urbanisme, les communes membres compétentes en matière d'urbanisme ne pouvaient plus bénéficier de l'instruction des autorisations du droit des sols par les services de l'Etat.

Pour anticiper ce désengagement, dans le double souci de coopération intercommunale et d'économie des charges de fonctionnement, les Communauté de Communes du Lunévillois (CCL), des Vallées du Cristal, des Pays du Sel et du Vermois et du Val de Meurthe ont pris part à la création et ont adhéré au syndicat mixte fermé pour l'instruction des autorisations d'occupation des sols des Communautés de Communes de la Meurthe, chargé de l'instruction des ADS via une cellule mise en place à la CCL

avec du personnel des collectivités chargées de l'instruction jusqu'alors. Un conventionnement entre le syndicat et les communes membres de la CC Val de Meurthe a été réalisé.

Le syndicat a été créé pour une durée limitée, à compter du 5 mai 2015. La loi NOTRe du 7 août 2015 a introduit les articles L5111-1 et L 5111-1-14 dans le CGCT permettant la mutualisation par le biais de conventionnements simples.

Aussi, il convient, afin d'anticiper la dissolution de plein droit du syndicat précité (au 30 juin 2017) et de bénéficier d'un montage plus simple, de conventionner selon la nouvelle réglementation. En effet, « des conventions qui ont pour objet la réalisation de prestations de services peuvent être conclues entre des EPCI et par dérogation, lorsque ces conventions ont pour objet la mise en commun de l'instruction des décisions prises au nom de la commune ou de l'Etat par les Maires des communes membres des EPCI contractants, les communes concernées sont également parties à la convention ».

Vu la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 4 mars 2014,

Considérant que le territoire de la CC Val de Meurthe a fusionné au 1er janvier 2017 pour devenir la CC Meurthe, Mortagne, Moselle,

Considérant que le service doit être maintenu pour les communes de Barbonville, Blainville sur l'Eau, Charmois, Damelevières, Mont sur Meurthe et Vigneulles dès le 1er juillet 2017,

Vu les articles L 5111-1 alinéa 3 et L 5111-1-1 du CGCT,

Après explication de Monsieur Hervé LAHEURTE, les membres du Conseil Municipal passent au vote et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que les documents afférents, à l'unanimité.

## **12. Finances – Créance éteinte**

La commune a repris en régie la gestion des structures enfance jeunesse, gérées auparavant par l'association « Relais », en date du 18 mai 2009.

Cette municipalisation a nécessité la reprise des carrières et acquis sociaux des agents, et notamment les congés payés pour un montant de 18 306,10 €.

Par certificat d'irrecouvrabilité du 19 juin 2017, Maître BRUART, mandataire judiciaire, certifie que la liquidation judiciaire de Relais Association aboutira à une clôture pour insuffisance d'actif.

Monsieur le comptable public sollicite la commune afin que celle-ci accepte ou non l'admission en non-valeur correspondante.

Monsieur le Maire soumet donc au Conseil Municipal l'admission en non-valeur des titres suivants pour créance éteinte :

- Pour budget Pôle Bergamote et Mirabelle :
  - 2009-T-57-1 pour un montant de 7 831,90 € ;
  - 2009-T-58-1 pour un montant de 6 866,05 €
- Pour le budget Crèche P'tits Mousses :
  - 2009-T-14-1 pour un montant de 3 608,15 €.

Des crédits étaient prévus au compte 6817 (Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants) afin d'anticiper ce risque mais l'opération financière doit se réaliser au compte 6542 (Créances éteintes). Aussi est-il nécessaire de réaliser une décision modificative pour chaque budget annexe afin de modifier les crédits budgétaires en conséquence.

Monsieur BOURGUIGNON rappelle que lors de la reprise de la gestion des structures par la commune, l'association Relais s'était engagé à rembourser à cette dernière les congés des agents. Or cela n'a jamais été fait. Pour que la créance soit considérée comme prioritaire par le liquidateur, il aurait fallu que les agents intentent une action contre l'association. Là encore, aucune action en justice n'a été menée. Madame FARRUDJA complète en indiquant que des opérations immobilières ont été faites pour le compte de l'association et que cela a pu engendrer des recettes qui auraient pu permettre de solder cette dette.

Monsieur MARTET rappelle que cette créance ne pouvant plus être recouvrée, il appartient au Conseil Municipal d'acter cette non-valeur.

Après explication, les membres du Conseil Municipal passent au vote et valident l'extinction de la créance à l'unanimité des votants contre 6 abstentions.

Les membres de « Blainville toujours en action » précisent que leur abstention marque leur colère face à l'attitude de l'association.

### **13. Fête Nationale 2017- Convention entre les communes de Blainville-sur-l'Eau et Damelevières**

Les communes de Damelevières et Blainville sur l'Eau organisent, depuis plusieurs années, en commun les Feux d'artifices de la Fête Nationale du 14 juillet.

Monsieur BOURGUIGNON demande à ce que la facture justificative des frais parvienne à la Mairie. Il lui est répondu par l'affirmative.

Monsieur le Maire souhaite que des propositions soient faites pour élargir au plus grand nombre et ouvrir aux associations cette manifestation pour les années suivantes.

La commission animation est chargée de travailler sur des propositions pour tenter de redonner du sens à la fête Nationale.

Après explication, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la participation de la commune de Blainville sur l'Eau aux feux d'artifice du 14 juillet 2017.

### **14. Urbanisme - Déclaration sans suite lot n°3 marché "Macaron"**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Considérant qu'à tout moment, une procédure de marché public peut être déclarée sans suite pour des motifs d'intérêt général ;

Considérant une insuffisance de concurrence;

Monsieur LAHEURTE explique que la Commission d'Appel d'Offres a souhaité pour les motifs ci-dessus se laisser un temps de réflexion et obtenir une offre économiquement plus intéressante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la déclaration sans suite de la consultation relative à Réhabilitation de locaux pour création d'un périscolaire et d'une crèche ainsi que la mise en conformité PMR d'un bâtiment pour le lot n° 3 Bardage – Isolation pour le motif d'intérêt général susvisé.

### **15. Informations et questions diverses**

#### **✓ Marchés publics :**

- attribution du marché de conception et impression du bulletin municipal bimestriel à la société Lorraine Graphique.

✓ Vie associative :

- remerciement de l'association ASHJA pour la participation du CCAS à la sortie au parc de Sainte Croix le 24 juin 2017.

✓ Animation :

- barbecue du Comité des Fêtes le 30 juillet 2017 à partir de 11h30
- journée des associations le 02 septembre à la MFC.

✓ Motion :

Monsieur BOURGUIGNON souhaite qu'une motion soit annexée au compte-rendu. Lecture est faite par lui même.

Monsieur MARTET souligne l'initiative mais souhaite que ce type de motion soit concertée et respecte le choix des électeurs.

Monsieur MARTET souhaite qu'à l'avenir un temps soit pris pour en rediscuter afin que l'ensemble du conseil soit d'accord sur ce qui est écrit et transmis.

  
Le Maire  
Olivier MARTET